



AVIS PUBLIC

AUX CONTRBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS EST DONNÉ par le soussigné:

QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2024 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 105 chemin du Fleuve;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception à l'hôtel de ville de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, aux heures régulières de bureau soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades en ce 13 février 2024.


Serge R Raymond
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Serge R Raymond, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 13 février 2024, entre 9 h et 14 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 février 2024.


Serge R Raymond
Directeur général et greffier-trésorier